

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
REFORME DE L'ETAT

mllem

ARRETE N° 2009-00907 /MFPRE/SG/DGFP/DPSSA
PORTANT RENOUELEMENT DE
DISPONIBILITE SUR DEMANDE

Nisa CFH 01424
04-03-09

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA REFORME DE L'ETAT

- VU la Constitution du 02 juin 1991,
VU le Décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre,
VU le Décret n° 2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement,
VU la Loi n°013/98/AN du 28/04/1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique,
VU la Loi n°019-2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la Loi n°013/98/AN du 28 avril 1998,
VU l'arrêté n° 2007-01233/MFPRE/SG/DGFP/DPE du 11/04/2007 portant disponibilité sur demande,
VU la demande de l'intéressé(e) en date du 13/01/2009,
VU l'avis favorable du ministre de l'intéressé(e) en date du 22/02/2009
VU la correspondance n° 2009-038/MS/SG/DRH/SGP du 24/01/2009 transmettant le dossier de l'intéressé(e),



ARRETE

Article 1er :

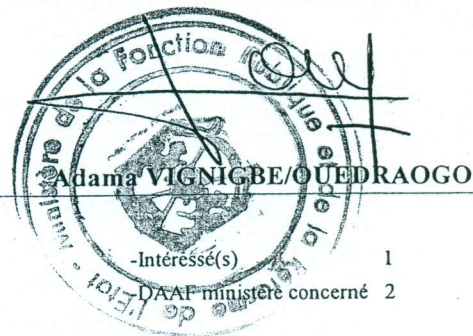
Mr SANON S. LEON Matricule : 26891
Affectation : Ministère de la Santé
Cat /Ech : A1 1ère classe Echelon : 11

En disponibilité, bénéficie d'un renouvellement de sa disponibilité, dans les mêmes conditions prévues dans l'arrêté sus-visé à compter du 01/03/2009 pour une durée de 2 an(s).

Article 2: Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 10/04/2009

Pour le Ministre, P/O la Secrétaire Générale



Ampliations

-Service des archives 1

-CARFO 1

0 1

-Direction de la solde 1

-Intéressé(s) 1

DAAF ministère concerné 2